

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Par arrêté municipal n°027.2021 en date du 10 septembre 2021, le Maire de la commune d'Osny a prescrit la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune d'Osny.

Les projets de modifications portent sur :

- permettre la réalisation d'un équipement public dans la zone AUh du PLU, et au sein de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°3 - secteur de la Demi-Lieue - Génicourt,
- modifier tout documents permettant la réalisation du projet à l'exception du PADD,
- modifier la liste des destinations autorisées et interdites dans les zones UI et UG du PLU afin de permettre notamment les établissements d'enseignement et d'action sociale.

Par délibération n° 181.09.2021 en date du 23 septembre 2021, le Conseil municipal a défini les modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la façon suivante :

- mise à disposition du dossier à l'Hôtel de ville, au service urbanisme, aux jours et heures d'ouvertures habituels,
- mise à disposition du dossier sur le site internet de la commune (www.osny.fr),
- mise à disposition du public d'un registre en mairie et création d'une adresse électronique afin de recueillir les observations pendant un mois.

Cette mise à disposition se tient pendant 31 jours consécutifs aux jours et heure habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi 2 mai 2022 jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2022, inclus

Le dossier sera consultable sur le site internet <http://www.registre-numerique.fr/modification-plu-osny> ou via le site internet de la commune (osny.fr). Un registre papier sera mis à votre disposition en mairie pour recueillir vos observations.

Vous pouvez également adresser vos remarques aux adresses suivantes :

- par courrier électronique : plu-osny@ville-osny.fr
- par courrier papier : Monsieur le Maire - Mairie d'Osny - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley - BP 90014 - 95520 OSNY.

À l'issue de cette mise à disposition, la modification simplifiée n°4 du PLU pourra être approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le maire,



Jean-Michel LEVESQUE